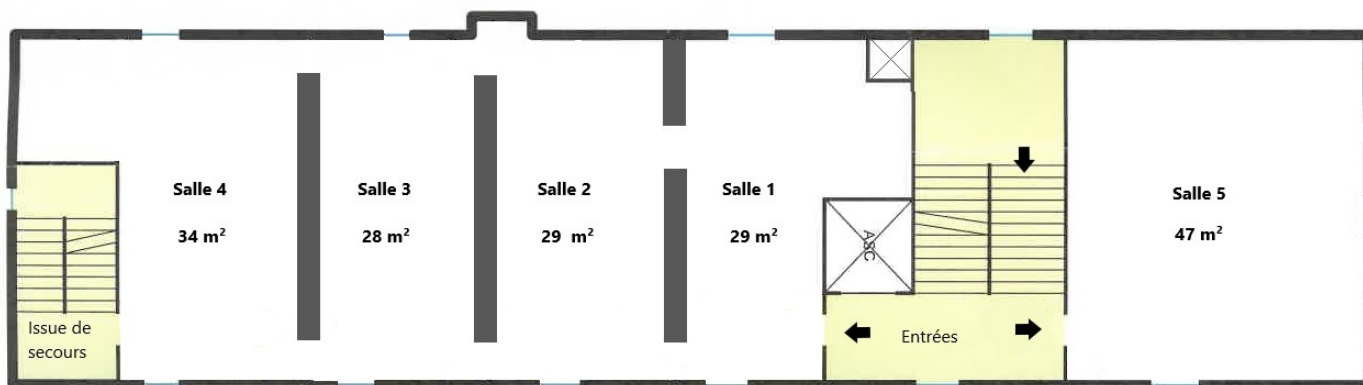




Charte d'exposition

Pour promouvoir la création artistique et l'animation culturelle sur son territoire, la commune de Boulazac Isle Manoire a décidé d'aménager en 2016, un espace d'exposition au 1^{er} étage du château de Saint Laurent sur Manoire nommé « BIM'Art ».

Cet espace de 120 m² de surface est découpé en quatre salles (équipées de cimaises et de spots d'éclairage à LED) exclusivement réservé à des expositions d'arts plastiques. Une salle annexe de 47 m² située au même étage et équipée elle aussi de cimaises, peut être demandée par l'artiste en complément. D'autre part, des socles en bois sont disponibles et peuvent être prêtés pour exposer des sculptures.



Un engagement fort pour soutenir les arts plastiques

Cet espace d'exposition et ses équipements sont mis gracieusement à disposition des artistes durant la période d'exposition ainsi que des temps d'accrochages et décrochages.

La commune prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'équipement (éclairage et chauffage), la communication autour de chaque exposition (presse, réseaux sociaux, affichage, cartons d'invitation) ainsi que les frais de vernissage.

Un espace de soutien et de promotion de la création

Un douzaine d'expositions temporaires de 16 jours chacune sont accueillies chaque saison de septembre à juin de l'année suivante. Elles présentent le travail d'artistes ou groupes d'artistes professionnels ou amateurs.

Une qualité et une diversité garantie par la sélection des candidatures

Une commission de sélection des candidatures composée d'élus, d'artistes et d'amateurs d'arts est placée sous la présidence de Jean-Pierre GARDETTE, maire délégué de St Laurent sur Manoire en charge de la culture de Boulazac Isle Manoire.

Cette commission examine les candidatures sur dossier en veillant à la qualité et à l'originalité des modes d'expression ainsi qu'à la diversité des techniques afin d'assurer une programmation variée susceptible d'intéresser un large public. La fiche de candidature est à télécharger sur le site de la ville de Boulazac Isle Manoire <https://www.boulazacislemanoire.fr/mes-loisirs/culture/galerie-bimart/> ou à retirer à la mairie déléguée de Saint Laurent sur Manoire.

La sélection des candidatures s'effectue au regard de l'originalité de la démarche, de la maîtrise technique et de la cohérence d'ensemble du travail présenté.

Dans un souci d'égalité d'accès à la galerie, une préférence sera accordée aux candidats qui n'ont jamais exposé à BIM'Art sous réserve de satisfaire aux critères de qualité requis.

Un candidat non retenu lors d'une précédente sélection pourra présenter à nouveau sa candidature à condition de présenter un projet modifié.

Les décisions de la commission sont sans appel.

Les candidats retenus signent une convention qui fixe les engagements de la commune et les obligations de l'exposant.


Un lieu de médiation culturelle

L'entrée à la galerie est accessible, libre et gratuite.

L'artiste exposant est présent lors du vernissage et assure a minima une permanence les samedis et dimanches de 14h00 à 18h00 pour échanger avec les visiteurs. Lorsque l'artiste exposant ne peut assurer les permanences en semaine, l'exposition reste en libre accès aux heures d'ouverture de la mairie déléguée.

Dans le cadre de la promotion de l'art auprès des jeunes publics, l'artiste est invité, à titre bénévole, à proposer une découverte ludique de son œuvre en direction des enfants des écoles ou des centres de loisirs de la commune. Les modalités de cette intervention (durée, public, contenu) sont à définir d'un commun accord entre l'artiste exposant et les organisateurs du projet pédagogique.

Par délégation de la maire,
Le maire délégué de St Laurent sur Manoire
en charge de la culture



Jean-Pierre GARDETTE